

La Zone Rouge

Durant la "Zone Rouge", il est interdit de pénétrer dans le massif forestier des Alpilles.

La "Zone Rouge" est en vigueur chaque année du 1er juillet au deuxième dimanche de septembre. Cette interdiction est signalée par des affiches (ci-contre). Ces documents sont édités par "l'Agence Publique du Massif des Alpilles". Cette interdiction a pour vocation de permettre et d'assurer la sécurité des personnes en cas d'incendie de forêt. A Fontvieille, certains professionnels du tourisme sont autorisés à organiser des randonnées pédestres et équestres pendant cette période sensible de l'année



Les Bons Réflexes

- Ne vous garez pas devant un chemin d'accès au massif.
- Ne faites pas de feu, de barbecue en forêt ou de brûlage.
- Ne jetez pas de cigarette, notamment par la fenêtre, quand vous circulez en voiture.
- Ne promenez pas dans le massif pendant l'été afin de ne pas courir le risque d'être bloqué par les flammes et de permettre aux services de secours de centrer leur intervention sur l'incendie.

En cas d'incendie n'oubliez pas que le feu n'est pas un spectacle. Laissez les routes et leurs abords libres pour faciliter le passage et les manœuvres des services de secours.

Départ de la Place Laugier de Monblan. Aller par l'avenue de la Vallée des Baux vers Mouriès jusqu'au croisement de la route de Saint Rémy / Saint Martin de Crau (D5) qu'on prend à gauche jusqu'au Musée des Santons.

0,7 km Prendre à droite, sur le côté de la boutique, la petite route qui descend et remonte vers les prés de Monblan. La poursuivre. Belle vue sur l'ensemble du Mas Monblan et ses platanes.

1,5 km Au premier croisement de quatre routes, prendre à gauche en montant (D78) vers les Calans. On passe plusieurs mas : Mas des Lambrusques, Mas du Soleil.

2,8 km On arrive au hameau des Calans qu'on peut visiter. Rue principale en impasse. Puis poursuivre la route tout droit. Celle-ci s'enfonce dans les Alpilles au milieu des oliviers. Montée en lacets. Jolies vues sur la vallée du Rhône et les rochers.

5,3 km Peu après le sommet, prendre à droite une petite route vers le Gour Blanc et la Pépinière Oléicole. On parcourt pendant 3 km l'échancrure du Vallon du Renard au milieu des pins et des oliviers.

Passer la Pépinière Oléicole. On retrouve un PR qui vient de la gauche et on continue sur la route

8,3 km Au carrefour, suivre les indications PR (panneaux Mouriès, Aureille par Le Destet et Maussane). Prendre à droite vers Maussane. Continuer sur la route toujours tout droit au milieu des pinèdes et des oliviers. Au nord vues sur d'anciens mas agricoles nichés sous les arbres au pied des rochers du Castellans.

10,5 km On débouche sur un carrefour de trois routes. Prendre tout de suite la D5 à droite et la poursuivre (virage vers la gauche). Ne pas prendre la petite route à droite (on retournerait aux Calans). Poursuivre cette route. On passe le Mas de Gréoux et on arrive au croisement de départ de l'itinéraire (point 2.).

11,9 km Prendre tout droit le même chemin qu'à l'aller. On peut choisir de revenir par le Mas Monblan en prenant la route à gauche ; elle est plus fréquentée par les voitures.

12,8 km Retour à la boutique des Santons, puis retour au centre ville : 13,5 km

Balade n°4 - Eté

Une belle promenade, longue mais facile sur de petites routes hors des massifs boisés, qui permet de parcourir les Alpilles de l'intérieur. Visite du hameau des Calans, belles perspectives sur la campagne et les rochers, et traversée d'un vallon au milieu des oliveraies.

A pied ou à bicyclette. Peu ombragé
Prévoir casquette et de l'eau

Les Calans et
Le Vallon du
Renard

-
Maussane
les Alpilles

4.00 à 4.30 heures

13.5 km - facile

Office de Tourisme **
Place Laugier de Monblan
13520 Maussane les Alpilles
Tel : 04 90 54 52 04
Fax : 04 90 54 39 44
<http://www.maussane.com>
Contact@maussane.com



Les Alpilles

